

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 -**

Etaient présents : Mme BANZO, Mme MANES-GALLO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. DAGNEAU, Mme JOUIN, Mme LAVAL, M. LEROY-LANSARD, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : Mme JONES.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme EDWARDS, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, Mme SION-JENKIS, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H15.

Elle informe les membres de la CFVU de la saisine de la Commission de Contrôle des Opérations Électorales par la liste Bouge Ta Fac qui conteste la décision d'irrecevabilité de leur liste et demande l'annulation des élections du 10 et 11 février portant sur le renouvellement des élus étudiants au CA de l'université Bordeaux Montaigne.

La Commission de Contrôle devrait examiner la demande de la liste Bouge Ta Fac le mercredi 24 février.

Cette contestation est susceptible d'entraîner l'ajournement de l'élection du Président de l'université prévue le 23 mars prochain.

Elle signale également que 2 points ont été retirés de l'ordre du jour : un projet Erasmus Mundus ainsi que la création du diplôme de Doctorat Architecture et paysage.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JANVIER 2016

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance de 7 janvier 2016.

II – PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE FSDIE 2016

M. PIALOUX remercie Mme LAWSTANCE du travail de collaboration mené tout au long de ce quinquennat.

Il présente la proposition de répartition du fonds FSDIE 2016 :

Type d'aides	montant
Aide aux projets associatifs et individuels	50 000 €
Aide sociale aux étudiants	35 000 €
Vie culturelle	8 000 €
Financement tuteur pour accompagnement projets et initiatives étudiants	17 000 €
Fonctionnement des certifications	5 000 €
Vie étudiante	5 000 €
Radio campus	10 000 €
total	130 000 €

Il signale le soutien apporté à Radio Campus à hauteur de 10 000 €, financement auparavant porté par la COMUE.

Il souligne une forte augmentation des demandes d'aide sociale d'urgence, notamment chez les doctorants qui explique l'augmentation de 30 000 € à 35 000 €.

Il explique la diminution de 56 000 à 50 000 € pour l'aide aux projets associatifs et individuels par la non-distribution totale de l'enveloppe dédiée à cette aide les années précédentes.

Enfin, il indique une stabilisation des fonds alloués à la vie culturelle, à la vie étudiante et au fonctionnement des certifications.

Mme LAWSTANCE demande quelle projection de financement est envisagée pour Radio Campus.

M. RAMBAUD explique que le retrait du financement de la COMUE oblige l'UBM à envisager une pérennisation de ce financement.

M. BOUDET s'interroge sur les motifs et la durée du soutien à Radio Campus par le fonds FSDIE.

M. RAMBAUD répond qu'il s'agit d'un choix assumé par l'équipe de direction. L'objet poursuivi par Radio Campus étant proche de celui visé par le FSDIE.

Si ce soutien est amené à se prolonger, les modalités du soutien seront à réétudier.

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO demande si l'enveloppe de 35 000 € dévolue à l'aide sociale suffit à répondre aux besoins des étudiants.

Mme LAWSTANCE parle d'une augmentation sensible du nombre de demandes ces dernières années. Elle prévient que le montant attribué à chaque dossier va de 300 à 500 € et que les critères d'attribution se basent sur les difficultés financières rencontrées par les étudiants.

A la dernière commission, 13 000 € ont été distribués.

Si le nombre de demandes continue d'augmenter, la prochaine équipe présidentielle sera probablement amenée à modifier le montant des sommes attribuées.

M. RAMBAUD signale que l'UBM alloue actuellement 27% de l'enveloppe du FSDIE à l'aide sociale étudiante, le plafond réglementaire étant de 30%.

M. BOUDET rappelle qu'en 4 ans, cette enveloppe est passée de 10 000 à 35 000 €. Cette aide souvent complémentaire des aides apportées par le CROUS permet de venir en aide aux étudiants ne pouvant pas bénéficier d'aides du CROUS comme les doctorants.

M. PIALOUX se dit favorable à la construction d'échanges autour de la question des modalités de soutien du FSDIE.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

➡ ***La CFVU adopte la répartition de l'enveloppe FSDIE 2016.***

III – FINANCEMENT D'UN SÉJOUR LINGUISTIQUE A VIENNE

Mme LAWRANCE précise qu'il s'agit d'une subvention de l'UFR Langues et Civilisations à l'association Die Clique de 2 000 € ayant pour objet une participation au financement d'un séjour linguistique à Vienne. Cette subvention a été préalablement votée par le conseil d'UFR Langues et Civilisations en date du 15/02/2016.

M. DAGNEAU indique ce voyage d'étude se déroulera au mois de mai et concernera 18 étudiants, principalement issus de 1^{ère} et 2^{ème} année LLCER Allemand et LEA Anglais-Allemand encadrés par des étudiants de master et une enseignante ATER.

Les visites prévues sont en lien avec les programmes des formations concernées.

Au retour, les étudiants proposeront notamment une exposition à la maison des étudiants, la rédaction d'un journal de bord disponible sur le site de l'UFR et la rédaction d'un guide touristique bilingue de la ville de Vienne par les étudiants de LEA financé notamment par le Consulat d'Autriche.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

➡ ***La CFVU valide la subvention de 2 000 € allouée à l'association Die Clique.***

IV – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016/2017

Mme LAWRANCE présente le calendrier universitaire 2016/2017.

Il est proposé :

- Un avancement de la semaine de pré-rentrée au 01/09. L'objectif est de concilier une pré-rentrée précoce des filières LEA et LLCER pour organiser leurs tests de positionnement et également de libérer un temps de gestion (inscriptions pédagogiques) suffisant aux autres formations à forts effectifs,
- Conserver le principe de décalage CM/TD (CM : 12 septembre/TD : 19 septembre),

- Le rattrapage du 11 novembre,
- Fin d'année universitaire fixée au 17 juillet.

Mme MELANI regrette la remise en cause du principe d'accueil prioritaire des formations à grande capacité d'accueil.

Mme LAWRENCE répond que l'UFR Humanités accueille également des cohortes d'étudiants importantes.

M. ARCELIN ne comprend pas comment alors que l'on commence plus tôt l'année universitaire, la publication des résultats est repoussée au 17 juillet.

Il rappelle que la publication tardive des résultats décale également les dates de consultation de copies ainsi que la date limite de contestation des résultats.

Mme MELANI demande pourquoi les réunions de rentrée se déroulent désormais sur 7 jours.

Mme LAWRENCE répond qu'il appartient aux membres de la CFVU de se prononcer sur l'organisation de la semaine de rentrée : du 1^{er} au 7 septembre ou du 5 au 9 septembre.

Mme JOUIN souligne la position du bureau CFVU d'organiser la semaine d'intégration du 1^{er} au 9 septembre.

M. BOUDET signale que l'élargissement de la semaine de rentrée de 5 à 7 jours ne pourra pas être pérennisable pour les calendriers 2017 et 2018.

M. HAUQUIN craint une situation plus complexe cette année avec la mise en place du nouveau contrat quinquennal.

M. ARCELIN pense que commencer les cours plus tôt en septembre pose problème notamment pour les étudiants de master dont les dates de soutenances se terminent à la fin du mois de septembre.

Les étudiants ne seront pas inscrits, non couverts par une Sécurité sociale étudiante et les emplois du temps ne pourront pas être publiés.

Il souligne, l'année dernière, avoir dû recourir à l'affichage d'emploi du temps papier.

M. HOYAUX propose de décaler le début des cours au 14 septembre, ce qui offre 13 semaines et demi de cours.

Mme LAWRENCE dit que pour maintenir le nombre de semaines nécessaires dans le semestre, cette solution suppose notamment de revenir sur le principe de décalage CM/TD ou de prolonger le semestre pour toutes les formations au-delà du 16/12.

M. LEROY-LANSARD rappelle que la semaine du 19 décembre est une semaine de révision pour les étudiants.

M. BALLESTA demande si beaucoup de filières utilisent le décalage CM-TD.

Mme LAWRENCE parle d'une pratique très utilisée et soutenue par un certain nombre de collègues enseignants.

Mme MALTONE signale que cette anticipation permanente de la rentrée impacte sur le travail de recherche mené pendant les mois d'été par les enseignants chercheurs. Elle souhaite qu'un temps suffisant soit préservé pour préparer la rentrée universitaire (finalisation des emplois du temps et des inscriptions pédagogiques) en retardant le début des cours. Elle demande qu'une étude sur l'efficacité de la semaine de pré-rentrée soit menée et propose que la présentation faite pendant cette semaine soit plus légère que celle proposée actuellement.

Mme LAWRENCE souligne l'importance de la semaine de rentrée sur l'accueil des primo-entrants.

M. HAUQUIN rappelle que cette semaine de rentrée permet aux lycéens un temps d'adaptation nécessaire dans l'appropriation des codes spatiaux et organisationnel du temps de travail et contribue à l'amélioration de la réussite des primo-entrants à l'université.

M. LEROY-LANSARD ajoute que cette semaine permet également aux étudiants de connaître les différentes associations de l'université et l'organisation d'événements culturels et associatifs importants.

Mme MAGNE trouve le temps de cette semaine très précieux permettant à certaines filières l'organisation d'une semaine d'intégration. Elle ajoute que cette semaine aide à dédramatiser l'arrivée à l'université notamment dans les promotions accueillant un grand nombre d'étudiants.

M. BALLESTA pense que tous les paramètres exposés sont aussi importants les uns que les autres et qu'il s'agit une fois encore de trancher pour la solution la moins pénalisante.

Mme JOUIN indique que le Conseil d'UFR Langues a proposé de rattraper la journée du 11 novembre par la journée du 19 décembre. Elle ne comprend pas pourquoi un jour férié doit être rattrapé.

M. BOUDET pose la question de la pertinence des trois jours de rattrapage la semaine du 19 décembre.

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO évoque un choix effectué par l'université de banaliser la journée d'intégration des nouveaux lycéens et de rattraper un jour férié dont le jour de travail est réputé fait. Elle rappelle que chaque enseignant a une conscience professionnelle et connaît sa responsabilité envers les étudiants.

Mme LAWRENCE évoque un problème d'iniquité entre les enseignants qui bénéficient d'heures complémentaires et les autres. Elle rappelle que la délibération du CA du 12 juillet 2013 prévoit le rattrapage des jours fériés en raison de l'annualisation du temps de travail des enseignants.

Mme MANES-GALLO pense que cette question doit être laissée à la liberté pédagogique de chacun.

Mme MAGNE demande si le rattrapage de jours fériés est une possibilité ou une obligation.

M. RAMBAUD rappelle que la délibération du CA du 12 juillet 2013 a répondu à la problématique des jours fériés suite à un constat de disparité dénoncé par plusieurs groupes de la communauté universitaire.

Sur la question des deux semaines de congés de Noël, il souligne la difficulté de calquer un calendrier scolaire au rythme universitaire. Il rappelle que la priorité est d'offrir à l'étudiant l'intégralité des enseignements prévus au sein de la maquette.

M. BOUDET répond pragmatiquement que les étudiants seront massivement absents à ces dates-là.

Mme LAWRENCE propose le rattrapage du 11 novembre pour ceux qui n'ont pas pu faire autrement, le 19, 20 ou 21 décembre.

La fin du premier semestre est bornée au 21 décembre pour permettre aux enseignants qui le souhaitent, le report de cours ou l'organisation de contrôles continus. En effet, les 12 semaines de cours s'achèveront le 16 décembre.

M. HOYAUX souhaite que soit offert la possibilité de fixer ce rattrapage le jeudi 27 octobre.

Mme LAWRENCE prévient que le second semestre comprendra également 12 semaines de cours et que la publication des résultats de seconde session est proposée le 13 ou le 17 juillet.

Mme RAHOU ajoute que la date de 17 juillet a été évoquée en bureau CFVU afin de laisser plus de temps aux gestionnaires d'UFR pour la saisie des notes.

M. ARCELIN voit dans cette proposition des contraintes ultérieures telle que la consultation des copies au-delà du 18 juillet.

Mme MELANI pense qu'il est possible d'anticiper la saisie des notes de quelques jours et de la débiter dès le 3 juillet.

M. VALAT rappelle que le date de saisie de notes est indiquée ici titre indicatif et qu'il convient surtout de fixer la date des jurys et de publication des résultats.

M. ARCELIN propose de fixer la date limite de tenue des jurys les 10 et 11 juillet et la publication des résultats le 12 juillet.

Mme RAHOU pense que si le délai de saisie des notes pour la session de mai est de 4 jours, la même chose peut être envisagée pour la seconde session.

M. LEROY-LANSARD évoque la possibilité de remonter la tenue des jurys aux 7 et 10 juillet.

Mme LAWRENCE pense qu'il est difficile de raccourcir plus encore le temps de saisie de notes. Au vu de la complexité de la nouvelle offre de formation, elle n'envisage pas de réduction du temps dévolu aux examens.

Mme BANZO ne comprend pas que la problématique porte uniquement sur la seconde session et pourquoi personne ne s'insurge du temps de correction laissé au mois de mai, la saisie des notes débutant au lendemain de la fin des oraux.

Mme MELANI pense que ce calendrier est complètement artificiel. La seconde session concernant moins d'étudiants et les écrits se terminant le 21 juin, il est possible de rendre les notes au plus tard le 30 juin.

Mme LAWRENCE trouve ces propositions très optimistes. Elle pense qu'il est nécessaire d'être précautionneux vis-à-vis des mutualisations et des ECUE capitalisable dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Mme MELANI demande s'il est possible pour les formations qui seraient prêtes de tenir les jurys et de publier les résultats avant la date indiquée.

M. VALAT souligne l'importance d'une harmonisation des dates pour plus de clarté vis-à-vis des étudiants et des recours.

Mme RAHOU souhaite laisser un peu de souplesse. Elle signale des interférences possibles entre UFR liées notamment aux incompatibilités d'UE transversales et des ECUE capitalisables.

M. ARCELIN signale la demande d'un calendrier spécifique pour les licences professionnelles et masters permettant un fonctionnement en semestres décalés et clôturant le 1^{er} semestre le 31 mars.

Mme LAWRENCE répond que cette possibilité n'ayant pas été retenue en conférence des directeurs d'UFR et d'Instituts en raison de sa complexité de mise en œuvre, elle n'est pas soumise à la CFVU.

Suite aux différents échanges, elle propose :

- L'organisation de la pré-rentrée sur 5 jours du 05 au 09/09.
Le calendrier de cette semaine de pré-rentrée devra toutefois être revu afin de permettre un roulement entre les formations. Le positionnement en début de semaine est en effet occupé depuis 2 ans par les filières LEA et LLCER et les autres formations sollicitent une modification du calendrier.
- Le principe de décalage CM/TD est maintenu avec un début des enseignements fixé au 12 septembre mais peut faire l'objet d'aménagements pour les formations qui le souhaitent.
- La fin des enseignements du 1^{er} semestre est fixée au 21/12, ces 3 jours supplémentaires serviront au report de cours ou à l'organisation de contrôles continus.
- Le rattrapage du 11 novembre (par application de la délibération du CA du 12/07/2013), est proposé le 19, 20 ou 21 décembre. Suite à la demande de certains élus ce rattrapage pour également avoir lieu le 27 octobre par anticipation, premier jour des vacances de la Toussaint. Une certaine souplesse est de mise et chaque enseignant peut prévoir aussi de rattraper son cours en ligne.
- Deuxième session et fin de l'année universitaire :
Avancement jurys de 2 jours afin de permettre la publication des résultats et la consultation des copies avant le 14 juillet.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	11
Contre :	0
Pour :	11

☞ La CFVU adopte le calendrier universitaire 2016/2017.

V - CALENDRIER CERTIFICATIONS CLES-CLUB MONTAIGNE

Mme EDWARDS présente le calendrier des certifications CLES-CLUB Montaigne. Elle signale l'organisation de l'épreuve de serbe à Paris mais également l'organisation de session d'examens synchrones à Agen, Bayonne et Pau pour l'anglais, le basque et l'espagnol.

Mme MELANI demande si l'étudiant qui passe cette certification aura une certification de serbe ou de serbo-croate.

Mme EDWARDS répond que l'étudiant qui suit les cours de B1 en présentiel à l'UBM suit des cours de serbo-croate et l'étudiant inscrit à distance suit pour des raisons géopolitiques des cours de serbe.

M. BOUDET demande pourquoi la certification de serbe est organisée à Paris.

Mme EDWARDS indique que l'examen a lieu à Paris car aucun étudiant bordelais n'est inscrit dans cette certification à distance.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ *La CFVU adopte le calendrier des certifications CLES-CLUB Montaigne 2016/2017.*

VI - CALENDRIER ÉCOLE DOCTORALE

Mme LAWRANCE présente le calendrier de l'école doctorale.

Elle propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ *La CFVU adopte le calendrier de l'école doctorale 2016/2017.*

VII – AVANCEMENT DES TRAVAUX GROUPES DE TRAVAIL EMPLOI DU TEMPS ET MCC/ÉPREUVES

Mme SION-JENKIS fait un point d'étape pour le groupe MCC/épreuves. Le groupe s'est réuni 3 fois. Il a en premier lieu harmonisé le fichier des MCC soumis chaque année à l'approbation des conseils.

Celui-ci comprendra seulement le détail des épreuves terminales. Un menu déroulant décline une liste limitative des natures d'épreuves terminales (écrit, oral...). Pour le contrôle continu, les modalités de mise en œuvre seront communiquées aux étudiants en début de semestre.

Le groupe a travaillé sur les problématiques suivantes :

- Évaluation des ECUE capitalisables et règle de 2 notes minimum pour la validation du contrôle continu avec encore beaucoup d'interrogations sur le maintien de cette règle pour les UE à faible volume horaire,
- Révision du statut des AJAC afin de réduire les contraintes organisationnelles et donc d'alléger les sessions d'examens,
- Meilleure prise en considération des situations de handicap dans l'organisation du contrôle continu et possibilité de conservation des notes d'épreuves terminales sur une durée de 5 ans.

Mme MAGNE demande si un même enseignement pourra être évalué deux fois.

M. VALAT répond que ce principe est contraire aux règles établies dans le cahier des charges. Il signale que l'instauration de statuts d'étudiant différents complexifie la gestion et entraîne la création de règles de calculs différentes.

Mme RAHOU dit que l'évaluation doit être la même puisqu'un enseignement mineur peut devenir un enseignement majeur dans le futur cursus de l'étudiant.

M. BALLESTA souligne l'importance d'une vigilance renforcée sur l'évaluation des CM dans la mesure où les volumes horaires seront différents selon que l'étudiant suit l'ECUE en mineure ou en majeure.

M. VALAT rappelle qu'à chaque changement de contrat, l'établissement enregistre une forte inflation du nombre d'épreuves terminales à organiser. Afin d'éviter les coupes sombres qui s'en suivent pour rester dans un calendrier d'examens acceptable, le groupe doit envisager de fixer un quota d'épreuves par formation.

M. RAMBAUD rappelle les difficultés rencontrées lors du recalibrage des MCC en 2011. Dans le souhait d'une offre de formation plus pérenne, il est important de réfléchir à des MCC stables. Il ajoute que les quotas devront s'appliquer au nombre d'épreuves mais aussi à la durée des épreuves.

Mme SION-JENKIS évoque un fichier MCC harmonisé transmis chaque année aux formations pour signifier les changements à apporter. Sur la durée des épreuves, une durée normée n'a pour le moment pas été déterminée.

Mme LAWRENCE est inquiète de l'organisation des formations ayant un nombre d'ECUE importants au sein de chaque UE avec des intervenants divers.

Mme MAGNE dit être actuellement contrainte d'évaluer un enseignement (matière) organisé en CM pour 180 étudiants par un CC au 1^{er} semestre pour réduire le nombre d'épreuves terminales. Elle devra, à la rentrée prochaine, envisager de passer l'évaluation de cet enseignement en CT pour éviter de perdre du temps de cours en organisant un second devoir de CC et respecter le cahier des charges.

M. BALLESTA souligne l'inquiétude d'un certain nombre de collègues PRAG à gérer cette augmentation du nombre d'épreuves à organiser.

M. BOUDET regrette la mise en session unique des masters.

M. ARCELIN signale que l'arrêté master du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations impose la mise en place d'une session unique pour les masters.

Mme OLLIER souligne l'importance d'une session de rattrapage pour les étudiants en mobilité au premier semestre.

M. ARCELIN répond que les modalités d'organisation d'épreuves au retour de l'étudiant doivent être définies dans le contrat pédagogique signé par l'étudiant avant son départ.

Mme EDWARDS fait un point d'étape pour le groupe emplois du temps.
Le groupe s'est réuni 5 fois.

Il n'a pas souhaité donner suite aux propositions visant à faire débiter les cours à 8h00 et à instaurer un inter cours d'1/4 d'heure. En revanche, il a élaboré des créneaux horaires par blocs de 2 ou 3h00, validé l'organisation et l'emploi du temps des dispositifs de compétences transversales (UE langue, PPE, documentation et compétences numériques).

Il a entamé l'examen des emplois du temps des mineures en STC et Humanités.

Il s'interroge toujours sur la question du dédoublement des cours magistraux, des conséquences de la mise en chantier prochaine des amphithéâtres, de la mise en œuvre des 1/3 temps dans le cadre du contrôle continu et de manière plus générale aux problématiques d'accessibilité des étudiants déficients visuels aux contenus des plateformes en ligne.

Autre sujet d'inquiétude, la capacité des serveurs informatiques pour les évaluations en ligne en particulier lors d'évaluations simultanées.

Mme LAWRENCE dit que le manque de salles pour l'organisation des examens pénalise les étudiants en situation de handicap.

M. LABARRE prévient que la plateforme E-Campus contient un grand nombre de ressources accessibles via un logiciel de lecture orale.

M. ROUISSI évoque l'importance d'une prise de conscience collective visant à respecter le cadre légal des normes d'accessibilité.

Mme LAWRENCE rappelle que les deux groupes de travail rendront leurs conclusions à la fin du mois de mars au comité de pilotage puis à la CFVU.

VIII - CALENDRIERS ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT 2016/2017 DES LICENCES PROFESSIONNELLES ET MASTERS

Mme MELANI demande une modification du calendrier pour le Master Études slaves et Interculturalité (double diplôme Russie-Europe : langues et cultures UBM –Université de Russie de l'Amitié des Peuples) qui bénéficie d'un calendrier d'admission anticipé et spécifique.

Mme LAWRENCE rappelle à la commission que "l'admission dans les formations de deuxième cycle est ouverte à tous les titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle" (art. L.612-6, al.1° du code de l'éducation).

L'arrêté du 25 avril 2002 précise que "l'accès de l'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine, est de droit" (art.11, al.1er).

A ce jour, aucune sélection à l'admission en master n'a été instituée par décret mais suite au récent avis rendu par le conseil d'état, le gouvernement s'est engagé à établir la liste des formations dont l'admission pourrait être subordonnée à une sélection sur concours ou examen du dossier ou en raison des capacités d'accueil.

Les récentes déclarations de la ministre devant la représentation nationale le 17 février 2016 n'incitent guère à l'optimisme quant à la résolution des problèmes d'admission en master :

"Vous pouvez compter sur moi pour vous assurer que [la] liste [des formations relevant du 2e cycle pouvant faire l'objet d'une sélection] sera très limitative". "La sélection, profondément rétrograde, s'oppose à la démocratisation et au renouvellement de nos élites, mais s'oppose aussi frontalement à ce qui fait la force de notre enseignement supérieur".

M. HAUQUIN demande quels critères définissent cette liste.

Le critère se basant sur les seules branches professionnelles est un coup porté aux universités qui visent avant tout à former des étudiants ayant des compétences transversales leur permettant de s'insérer dans de multiples horizons professionnels.

M. BOUDET demande sur quoi repose la motion portée par l'établissement.

Mme LAWRENCE répond que nos forces vives ne nous permettent pas d'accueillir des étudiants dans tous les masters sans établir de capacités d'accueil. Toutefois, l'établissement entend mettre en place une sélection raisonnée par domaine disciplinaire, en ouvrant de droit au moins un parcours type aux étudiants d'UBM titulaires d'une licence dans le domaine.

M. BOUDET prévient que les élus étudiants ne pourront pas se rallier à la motion portée par l'université, rejoignant la politique nationale des organisations syndicales prônant la non-sélection à l'entrée ou au sein du cursus de master.

Mme OLLIER souligne que la limitation d'accès à certains masters répond à une logique de débouchés sur le marché du travail.

Mme MANES-GALLO ajoute que la mise en place d'une capacité d'accueil permet de rendre le diplôme compétitif sur le marché du travail. Le corps enseignant, dans le cadre de l'organisation des enseignements, a le désir que le diplôme soit utile à l'étudiant et la formation est adaptée au profil et au projet professionnel de l'étudiant.

M. HAUQUIN pense qu'il faut distinguer le droit à la poursuite d'études offert à tout étudiant et notre mission d'insertion professionnelle. Nous devons offrir aux étudiants un accès à l'emploi en adéquation avec le niveau études suivies et les compétences acquises.

Mme RAHOU parle d'une mise en place d'un schéma anachronique de la part du ministère qui émet un certain nombre de préconisations pour une sélection à l'entrée de la L1 et qui interdit les capacités d'accueil en M1.

M. VALAT présente le calendrier de session de recrutement des masters recherche.

Mme MANES-GALLO signale un changement d'intitulé pour le master Information et communication parcours Information, communication parcours anglophone.

M. ARCELIN parle d'une modification suite à un problème d'affichage au niveau de la mention sur l'offre de formation en ligne.

M. VALAT fait état d'une modification de dénomination dès le vote des mentions et parcours en CFVU.

Mme LAWRENCE signale que les conditions pour l'ouverture de droit d'au moins un parcours type aux étudiants d'UBM titulaires d'une licence dans le domaine ne sont pas réunies dans les domaines de la géographie et de l'information et communication.

Mme MANES-GALLO souhaite que l'on adapte l'accès de l'étudiant dans un master de la mention Information et communication selon son profil et son projet professionnel. Elle ne voit pas comment accepter de droit un étudiant n'ayant pas le niveau requis en anglais dans le master Information, communication parcours anglophone.

M. BALLESTA se dit inquiet du verrouillage de l'accès au master pour les étudiants titulaires d'une licence de Géographie de l'UBM. Il s'agit d'un mauvais signal dans une formation n'ayant pas d'effectifs pléthoriques.

M. ROUISSI signale un éclatement des mentions dans le domaine de l'Information et de la communication suite à la nouvelle nomenclature des mentions de master. Il regrette que les étudiants titulaires d'une licence mention Information et communication n'aient aucun accès de droit dans un master de la même mention.

M. BOUDET demande qu'au moins un master soit ouvert pour chaque grand domaine.

Mme LAWRENCE se demande s'il est envisageable que le MEEF Histoire-Géographie soit proposé en accès de plein droit aux étudiants titulaires d'une licence de Géographie.

M. BALLESTA regrette que cette question n'ait pas été au préalable débattue en conseil de département.

Il ne voit de cohérence dans cette proposition. Il estime que tous les étudiants de la licence de géographie ne disposent pas des pré-requis suffisants pour poursuivre en MEEF Histoire-Géographie. Selon leur choix d'options et de parcours, un grand nombre d'entre eux ne font pas d'histoire en Licence de géographie.

M. HOYAUX parle de dissensions au sein du département de géographie. Il dit ne pouvoir être décisionnaire sur cette question ayant été toujours défavorable à toute forme de sélection.

Mme BANZO dit ne pas vouloir donner son avis alors que le département n'a pas délibéré sur cette question. Elle ne comprend cependant pas pourquoi les masters à orientation recherche auraient vocation à accueillir de plein droit les étudiants.

M. LEROY-LANSARD signale qu'en l'absence d'une ouverture de plein droit d'au moins un master de chaque domaine, les élus étudiants s'opposeront à ce vote.

M. VALAT souligne l'importance de voter cette question aujourd'hui afin de permettre la publication des modalités de recrutement et l'ouverture des procédures d'admission.

M. RAMBAUD signale que si les départements concernés ne proposent pas l'ouverture d'un parcours de plein droit, l'équipe présidentielle devra décider d'une politique d'établissement.

Mme LAWRENCE invite les départements concernés à proposer un ou plusieurs parcours (d'orientation professionnelle ou recherche) qui seraient ouverts de droit aux titulaires d'une licence du domaine.
Les modalités et calendriers d'admission de ces formations ne sont donc pas pris en compte dans la délibération.

La CFVU se réunira le 7 mars pour valider les formations ouvertes de droit en géographie et information et communication.

Elle propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	10
Contre :	0
Pour :	12

➡ ***La CFVU adopte le calendrier et les modalités de recrutement 2016/2017 des licences professionnelles et masters (avec réserve).***

IX – QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13H00.

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN